



FEDERATION DES CIQ DU PAYS D'AIX

Réunion mairie -ADAVA-DEVENIR-Fédération des CIQ du vendredi 25 mars 2022 11h-13h

Etaient présents :

-au titre de la mairie :

Sophie Joissains , Eric Chevalier(adjoint à la circulation et aux déplacements), Kayané Bianco (adjointe à la jeunesse), Odile Bonthoux (adjointe au foncier), Marc Féraud (conseiller municipal aux espaces verts), Michäel Zazoun (adjoint à l'espace public) Sylvain Dijon (adjoint à la sécurité), Bernard Magnan (DGS), Patrick Lefauconnier (département urbanisme), Jean Jacques Clouchoux (DGST), Christophe Chenaud (DGSTA Infrastructures et déplacements) Stéphane Muscat (DGAS Vie citoyenne et proximité), Jocelyne Cosson (cabinet de la maire)

-au titre de la direction transports de la métropole :

Eric Dognon

- au titre des associations signataires de la tribune :

ADAVA (Olivier Domenach, Julie Anne Chuffart) DEVENIR (Pascal Clément , Jean Louis Gauvin), Fédération des CIQ du Pays d'Aix (Michel Braunstein, Michèle Barral, Mathieu Grizard)

Ces trois associations ont élaboré une tribune commune intitulée « Douze actions pour les Aixois » publiée dans la Provence du 1^{er} février 2022 et envoyée à madame la maire. A notre demande, Sophie Joissains a accepté d'organiser une réunion de discussions et d'échanges sur cette tribune à laquelle ont pris part plusieurs élus et responsables des services de la ville.

Ces échanges ont permis de préciser certains points.

-création des conseils de quartier.

S Joissains a confirmé leur mise en place à compter de septembre prochain. C'est la direction Vie citoyenne et proximité nouvellement créée qui a en charge ce dossier. Ces conseils de quartier présidés par le maire de quartier se réuniront au minimum une fois par an et permettront aux acteurs concernés (CIQ, associations du quartier ayant intérêt, personnalités et responsables des diverses institutions présentes dans le quartier) d'avoir une concertation de terrain pour connaître et donner un point de vue sur les projets à court et à moyen terme dans les quartiers . Ce sera le lieu de l'impulsion de la concertation mais pas le lieu unique de celle-ci a précisé Stéphane Muscat.

A cette occasion, un rappel a été effectué sur les règles très encadrées existant en matière d'urbanisme (concertation et enquête publique) mais le directeur concerné (Patrick Lefauconnier) a indiqué que la ville a pris récemment la décision de

conseiller aux promoteurs ayant un projet dans un quartier de contacter le ou les CIQ concernés avant l'obtention du permis de construire. Cette pratique nouvelle a été effectivement constatée au niveau du CIQ Cézanne Torse.

L'ADAVA a rappelé qu'il n'y avait pas de concertation obligatoire en matière de mobilités et de végétalisation et que, dans la très grande majorité des cas, la concertation n'a lieu que lorsqu'un avant-projet a été établi ce qui ne permet de faire bouger ensuite le dossier qu'à la marge.

-fonder la maison des projets

DEVENIR a indiqué que ce lieu qui pourrait idéalement se situer au collège des Prêcheurs doit être un lieu d'échanges et de concertation où seraient disponibles et consultables tous les projets mais aussi les nombreux et parfois imposants documents réglementaires avec des médiateurs permettant de répondre aux demandes des habitants.

Sur ce point, S Joissains préconise plutôt que cette maison des projets ne soit pas centralisée mais démultipliée dans les mairies de quartiers à l'exemple de ce qui est mis en place dans la mairie annexe d'Encagnane au Ligourès pour l'opération de requalification d'Encagnane. La tentation de tout ramener au centre-ville ne va pas dans la démarche de proximité souhaitée a précisé Sophie Joissains.

-la ville à vélo

L'ADAVA a clairement dit que le développement de la pratique du vélo nécessitait de sécuriser les déplacements ce qui passe par la généralisation d'aménagements cyclables, cela suppose de prendre de la place à l'automobile.

A défaut il faudrait comme dans de nombreuses villes mettre en place une zone 30 km/h à l'ensemble de la zone urbanisée sauf quelques axes importants. Cela permet de réduire le différentiel de vitesse entre automobilistes et cyclistes, facteur de sécurité. La juxtaposition de limitations de vitesses à 50, de zones 30 et de zones de rencontre est difficilement lisible et, dans les faits, c'est le 50 qui prévaut. Madame la maire a rappelé les efforts importants faits ces dernières années en faveur du vélo (4 à 5 M€) mais qu'elle était opposée à une généralisation de la zone 30 sur l'ensemble de la ville considérant que tout le monde devait pouvoir se déplacer comme il l'entendait.

- la ville en transports publics

A l'occasion de l'évocation des problèmes des transports en commun, la fédération des CIQ a insisté sur la pollution parfaitement documentée par les publications d'Atmosud générée dans sa plus grande partie par le trafic routier et autoroutier. Elle a rappelé son opposition à l'échangeur Lyon -Gap (liaison des autoroutes A8 ouest/A51 nord) et sur les contre-propositions faites en la matière à la demande du sous -préfet et envoyées à ce dernier ainsi qu'à la maire en novembre dernier. Il a été convenu qu'une réunion d'échanges et de travail sur ces propositions serait programmée dans les meilleurs délais par les services techniques de la ville.

La multiplication des projets immobiliers qui a un impact majeur sur la problématique des déplacements a conduit la ville à mieux identifier l'ensemble des

flux de circulation (tous modes confondus). La ville est engagée dans un projet important qui vise à appréhender l'ensemble des déplacements sur toute la ville grâce à un modèle de trafic calé sur l'ensemble des études partielles disponibles en matière de circulation et de permis de construire ainsi que sur l'exploitation de la récente enquête ménages faite en 2019 -2020 et dont les résultats sont disponibles depuis décembre 2021. C'est un modèle qui sera itératif et dans lequel on pourra incrémenter les déplacements résultant des nouveaux programmes immobiliers ainsi que tous les reports liés au PDU. Ce projet sera validé par la mairie en avril et fera ensuite l'objet d'une large diffusion.

Sylvain Dijon a précisé que « 95% des contrôles de vitesse se font sur demande des habitants et des CIQ. Il ne faut pas hésiter à les solliciter. Nous avons des hommes et des moyens, 7 jours sur 7 et 24h sur 24 ».

- prévoir un urbanisme mieux maîtrisé pour tous

La fédération des CIQ a rappelé que les nouvelles dispositions de la loi Climat et résilience d'août 2021 ainsi que l'impossibilité pour les jeunes ménages de résider dans Aix en raison de la cherté des logements rendait inéluctable la forte densification des zones périphériques du centre ancien.

La maire a indiqué que la poursuite de cette densification devrait permettre à terme de stabiliser le prix des logements sous l'effet combiné de la nouvelle règle en matière de logements sociaux (25% de logements sociaux pour tout programme de 1000m² au lieu de 2000m² précédemment et 15% de loyers intermédiaires BRS), de la politique de préemption et de la réhabilitation des appartements dégradés du centre-ville.

La SEMEPA a commencé la préemption des locaux insalubres du centre -ville (par exemple l'ilôt de la pharmacie de la rue des Cordeliers et rue de la Couronne).

Au sujet du phénomène Airbnb qui concerne près de 4 000 logements, les services municipaux assurent un contrôle de plus en plus marqué des conditions d'utilisation de ces appartements puisque, au-delà de 100 jours de location par an (ce qui pour la fédération apparaît comme un quantum trop important), ces locations doivent être déclarées et enregistrées. Ce contrôle qui concerne actuellement plusieurs centaines d'appartements est appelé à se développer rapidement pour autant que les plateformes de réservation coopèrent en transmettant leurs données.

Sur la question de la préemption commerciale, la maire a indiqué qu'elle pensait utiliser cet outil pour lutter contre la paupérisation de certains quartiers mais qu'il ne lui paraissant pas souhaitable de la mettre en œuvre dans les zones commerciales florissantes (rue Fabrot).

Les autres points de la tribune relatifs au cadre de vie n'ont pas pu être traités (végétalisation, respect du cadre de vie, redonner la place aux enfants et aux personnes âgées) ou trop rapidement (centralités de quartier) faute de temps mais une nouvelle réunion sera programmée en mai pour évoquer ces points et pour présenter de manière plus complète le modèle mathématique sur les déplacements.